



JUVIGNY

Nombre de Conseillers : 15

En exercice : 15

Présents : 8

Votants : 9 (dont 1 par procuration)

Date de convocation du conseil municipal : 09 octobre 2025

Présents : Denis MAIRE, Catherine FRAISEAU, Sylvain COLLIAT, Alexandre GROBEL, Christelle FOREST, Emilie CLERC-ROGUET, Claudette DUBOIS, Marie-Dominique RYCKEBOER.

Absents excusés : Rudi RIFFART, Raphaël SPINELLI, Pascale GUIGNONAT, Pascale VULLO, Marie-Noëlle SAPIN, Angélique MORAND, Cédric COMMARD.

Procurations : Rudi RIFFART a donné procuration à Denis MAIRE.

ORDRE DU JOUR

1. DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Alexandre GROBEL a été désigné secrétaire de séance.

2. APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 09 SEPTEMBRE 2025.

Approuvé à l'unanimité

3. EXAMEN DES TRAVAUX, AMENAGEMENTS ET PROJET EN COURS

Extension des équipements publics

Le terrassement du chantier a débuté le 08 octobre. Les entreprises sont en train de transmettre au maître d'œuvre leurs plans d'exécution.

Concernant la cheminée de la chaufferie, dans le but d'optimiser les performances du dispositif, il a été prévu l'installation de deux chaudières, ce qui implique deux cheminées. Cependant pour une meilleure insertion paysagère, celles-ci ont été intégrées dans un unique conduit d'environ 0.80 m de diamètre.

Au final, le conduit aura une émergence de 3.5 m au-dessus du niveau de la toiture de l'école.

Concernant la ventilation haute de la chaufferie, le bureau Epoos propose un dispositif qui sera installé sur le toit de la salle polyvalente dans une zone non accessible aux enfants.

Le projet concernant la chaudière de secours a évolué vers une chaudière à gaz en remplacement de la chaudière fioul initialement envisagée. Il convient à présent de choisir l'emplacement des cuves de Gaz.

Un point a été fait sur les plans de l'office de cantine afin de s'assurer des flux de produits et de personnes, dans cet espace, de manière à ce que les produits sains ne croisent pas les produits souillés.

Dans notre organisation, nous mettons en place la marche en avant dans le temps. Le local de livraison va donc être supprimé.

Il a été envisagé l'installation d'une friteuse dans cette cuisine et d'équiper la salle à manger d'une seule fontaine à eau.

Chantier LA SAVOIE

La SA Mont-Blanc a démarré ses travaux, le terrassement est en cours.

La commune est invitée à participer à chaque réunion de chantier.

Local au sein des bâtiments

Le groupe de travail a engagé une réflexion sur l'aménagement du local afin de faire des choix sur la dalle, les plafonds, les cloisons, les emplacements du système de chauffage, les WC....



JUVIGNY

Cimetière

Un banc a été installé à proximité du jardin du souvenir. Un travail est mené sur l'aménagement paysager de cet espace cinéraire.

Eclairage Public

Le syndic des résidences de Juvigny demande s'il est possible de modifier les horaires d'extinction de l'éclairage public la nuit pour des questions de sécurité dans les escaliers de la résidence, car ils sont alimentés par l'armoire électrique du chef-lieu.

Sylvain COLLIAT va donc faire le point avec le syndic lors d'une prochaine réunion.

Deux possibilités sont évoquées : soit de remodifier les horaires d'extinction de l'éclairage public, soit l'installation par le syndic d'un dispositif interne à la copro pour l'éclairage de leurs escaliers.

4. URBANISME

Déclaration préalable

DP074145 25 00024 déposée par Pierre Guigonnat, 12 route de l'église pour l'installation d'une pergola.

DP074145 25 00025 déposée par Jean-Charles Philippon, 98 route de l'église pour le remplacement de sa porte d'entrée.

OAP Curtines

Des rendez-vous ont été fixés avec les propriétaires de l'OAP pour un temps de présentation et d'échanges concernant les différents scénarios d'aménagement envisagés sur ce secteur.

Révision du PLU

Le séminaire élus de lancement de la phase PADD a eu lieu le samedi 02 septembre. Une prochaine réunion de travail est prévue le 03 novembre de façon à pouvoir présenter le document aux Personnes Publiques Associées courant décembre.

5. RÉUNIONS COMMUNALES ET INTERCOMMUNALES

CME

Une première séance a eu lieu en ce début d'année scolaire. Le Conseil Municipal des Enfants rassemble 7 enfants de l'école primaire.

Ils ont travaillé sur la préparation de la cérémonie de la Saint Martin qui aura lieu le dimanche 16 novembre à 09h30.

Action sociale

Les membres de la commission organisent le prochain repas des Ainés qui aura lieu le dimanche 22 Novembre.

Schéma de cohérence territoriale (SCOT)

Monsieur le Maire fait un point sur le SCOT du Genevois Français.

En effet, le Pôle métropolitain du Genevois Français est en charge de l'élaboration de ce document et du suivi et de la mise en œuvre des schémas existants, sur un périmètre comprenant : Pays de Gex Agglo, Annemasse Agglo, Terre Valserhône l'Interco, et la Communauté de communes du Genevois.

Il rappelle que ce document stratégique de planification détermine les grandes orientations d'aménagement du territoire.

A ce stade, les élus travaillent sur le Projet d'Aménagement Stratégique (ex-PADD). Le document doit se conformer au STRADET et aux différents documents gérés par les EPCI tels que le PLH, PDM, PCAET, PLU...)



JUVIGNY

Il définit les objectifs de développement et d'aménagement du territoire à un horizon de 20 ans avec pour objectif la réduction du rythme de l'artificialisation et la maîtrise de la croissance démographique.

Versement Mobilité des Entreprises

Le versement mobilité est une contribution patronale, versée par toutes les entreprises qui emploient au moins 11 salariés. Le versement mobilité permet de financer les transports en commun. Ce taux s'élevait à 1.1%. Monsieur le Maire informe l'ensemble du conseil municipal que le Pôle Métropolitain a voté pour une augmentation du taux à 1.5%. Monsieur le Maire indique qu'il s'est opposé à cette augmentation.

6. DÉCISIONS DU MAIRE EN VERTU DES DELEGATIONS RECUES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

Néant

7. DELIBERATIONS

7.1 Délibération portant sur la modification du règlement des services périscolaires

Suite à la modification des horaires scolaires de l'école primaire de Juvigny à la rentrée de septembre 2025, il convient de mettre à jour le règlement des services périscolaires.

Les évolutions porteront sur le chapitre 1 - 2.1, - et 6 :

(Modifications en rouge et souligné)

2.3- FONCTIONNEMENT DE LA CANTINE

Le service de restauration a lieu tous les lundis, mardis, jeudis et vendredis scolaires de 11h30 à 13h00 à la salle communale de Juvigny.

Les mercredis scolaires, le service est assuré de 12h 00 à 14h 00, si les effectifs le permettent (6 enfants minimum). Les parents peuvent venir récupérer leurs enfants sur place dès 13h 30, et ce jusqu'à 14h 00.

Les repas sont fournis par un prestataire de service, en liaison chaude. Les menus sont affichés à l'école, à la salle communale et visibles sur le site internet de la commune.

6-FACTURATION

« Concernant les absences, si l'enfant est absent le matin- même, le repas de cantine est facturé. Il est cependant possible de décommander pour les jours suivants.

En cas d'absence de l'enseignant et si l'enfant ne vient pas à l'école, il ne sera pas accepté à la cantine. Alors dans ce cas, le repas ne sera pas facturé.

Si l'enfant est absent à l'école il ne sera accepté ni à la cantine, ni au TAP, ni à la garderie.

Si l'enfant n'est pas récupéré à 11h30, il est conduit d'office à la cantine. A 15h 15 ou 16h 30, si l'enfant n'est pas récupéré, il est conduit d'office au périscolaire. La famille doit alors s'acquitter du montant des services..... »

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- DE VALIDER les modifications du règlement joint en annexe

8. QUESTIONS DIVERSES

Ressources Humaines

Consécutivement au dernier recrutement, l'équipe d'animation est à nouveau au complet.

Une commission scolaire aura lieu Jeudi 16 octobre en présence des maitresses.

Fin de la séance : 21h30

Prochain conseil : 11 novembre 2025



JUVIGNY

Réf. : PV 2025-09

Le secrétaire de séance,

Alexandre GROBEL

Le Maire,

Denis MAIRE

